



Planetary Health Award FMH - Concept

Version 1.0 - février 2024

1 Contexte

Avec l'adoption par la Chambre médicale le 7 octobre 2021 de la stratégie « Santé planétaire : stratégie du corps médical suisse sur les possibilités d'action concernant le changement climatique », le changement climatique devient partie intégrante l'activité médicale. La vision qui sous-tend le projet est la suivante :

« Le corps médical suisse s'engage pour le renforcement des mesures visant à promouvoir la santé planétaire. Porté par sa vision d'un système sanitaire qui favorise durablement la promotion de la santé tout en étant résilient au changement climatique, il aide à atteindre cet objectif par des mesures proportionnées et financièrement supportables.»

La promotion de la santé planétaire peut se faire à différents niveaux et dans différents domaines. Un cabinet médical ou un hôpital peut être récompensé pour un projet consacré à l'impact sur l'environnement ou à la protection de celui-ci. Les institutions de formation qui s'engagent à implémenter durablement des sujets relatifs à l'environnement et à la santé planétaire dans leurs cursus de formation ou qui encouragent les initiatives et les démarches exposant les conséquences du changement climatique pour les patients peuvent également être primés.

« La FMH soutient les projets visant à promouvoir la santé planétaire. Sa vision est celle d'un système de santé durable, favorable à la santé et climatiquement neutre.»

Le Planetary Health Award vise à encourager la mise en œuvre de mesures et d'initiatives visant protéger les conditions de vie, l'environnement, la santé publique et la santé individuelle, ainsi que leur diffusion.

2 Le Planetary Health Award

Ce prix est attribué à des projets et des initiatives qui visent à promouvoir et à ancrer la santé planétaire dans le système suisse de santé.

La Fédération des médecins suisses (FMH) décerne ce prix tous les deux ans (années paires) en alternance avec d'autres prix. Il récompense des projets et initiatives innovants dans le domaine de la santé planétaire et du système suisse de santé.

Il est possible de présenter des projets et initiatives qui agissent au niveau individuel, autrement dit sur les patientes et patients, les citoyennes et citoyens, les utilisatrices et utilisateurs du système de santé, etc., mais aussi au niveau de la population générale ou au niveau du système de santé.

2.1 Organisations responsables

La Fédération des médecins suisses (FMH) et ses partenaires, les organisations faitières et le groupe d'accompagnement consultatif soutiennent le prix de l'innovation pour la santé planétaire.

2.2 Groupes-cibles

La candidature est ouverte aux personnes et institutions actives dans le secteur de la santé (y compris en formation prégraduée, postgraduée et continue) et aux projets, initiatives ou activités de promotion de la santé planétaire en lien avec l'activité médicale.

2.3 Projets admis

Il est possible de soumettre des projets en cours ou terminés au cours des deux dernières années et, pour les projets en cours, de présenter des résultats et des conclusions provisoires.

Les idées et ébauches de projets ne sont pas recevables.

2.4 Jury

Un jury d'expertes et d'experts du domaine de l'environnement et de la santé est responsable de l'attribution des prix. Des spécialistes de différentes disciplines évaluent les projets en se fondant sur une liste de critères prédéfinis. La liste des membres du jury figure sur le site Santé planétaire de la FMH.

2.5 Remise du prix

Trois responsables de projet sont sélectionnés et inscrits sur la liste restreinte des candidatures retenues. La FMH les invite à la cérémonie de remise du prix où elle désignera les lauréats du prix principal et des prix de reconnaissance. Les trois responsables sont invités à présenter leurs projets. Les noms de tous les candidates et candidats figureront dans les communiqués de presse et sur le site internet du projet. Le prix sera remis lors de la chambre médicale d'automne.

2.6 Montant du prix

Le prix principal d'un montant de 6 000 francs et les deux prix de reconnaissance d'un montant de 2 000 francs seront versés aux projets primés à l'issue de la remise des prix.

2.7 Mise au concours

Le prix est mis au concours sur les canaux de communication suivants :

- En ligne (site internet de la FMH /site internet de la santé planétaire)
- Bulletin des Médecins Suisses
- Lettres d'information / FMH-Flash / FMH-Weekly
- Médias sociaux
- Communiqués de presse
- Envoi personnalisé par courriel (voir liste)

2.8 Liste de diffusion pour l'appel à projets (non exhaustive)

L'envoi aux sociétés de discipline médicale, aux organisations médicales et à d'autres personnes intéressées se fait en concertation et en collaboration avec la division communication de la FMH. Une large diffusion au sein du système de santé est visée afin de pouvoir obtenir la plus grande diversité de projet possibles. Voici la liste (non exhaustive) des destinataires potentiels:

- Sociétés de discipline médicale
- Sociétés cantonales de médecine
- Universités, facultés avec instituts universitaires
- Hautes écoles spécialisées proposant des filières de formation médicale et paramédicale
- Swiss School of Public Health (SSPH+)
- Instituts publics et privés de formation d'adultes
- Recherche en sciences humaines (médecine, psychologie, sociologie)
- Associations de médecins de premier recours
- Associations de sociétés médicales spécialisées
- Association de médecins cantonaux
- Association suisse des réseaux de médecins (medswiss.net)
- Santé publique Suisse
- Pharmasuisse
- SantéSuisse
- Curafutura
- Mediscope SA : Medpoint (portail pour les professionnels de santé)
- Organisations de patients
- Directions de l'instruction publique
- Académie suisse des sciences médicales (ASSM)
- Étudiantes et étudiants des HES
- Directrices et directeurs cantonaux de la santé - ou directions cantonales de la santé ou départements/services/secrétariats cantonaux de la santé, y compris l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA)
- Etc.

2.9 Délai de dépôt des projets

Les projets peuvent être soumis en ligne du 1er février au 31 mai de l'année de remise du prix. Ils doivent impérativement être déposés via le site internet.

2.10 Critères d'évaluation

Les projets sont examinés sur le plan de la forme et du contenu. Pour évaluer les projets, la FMH se base sur une liste de critères élaborée en collaboration avec des spécialistes de la médecine et du développement du-

rable. Au terme de la procédure, la liste des critères peut être adaptée si nécessaire par la division Santé publique en collaboration avec le jury. Les critères d'évaluation sont définis dans le Guide pour l'évaluation de projets.

2.11 Évaluation des projets

La division Santé publique de la FMH examine les projets reçus sur la base de critères formels. Ils seront ensuite évalués par le jury entre les mois de juin et septembre. Chaque membre du jury en évalue plusieurs. Chaque projet est examiné par au moins deux membres du jury et une valeur moyenne du score d'évaluation est prise comme base de discussion. Lors de la séance avec l'ensemble du jury, les trois projets figurant sur la liste restreinte sont examinés et classés selon l'ordre d'attribution des prix.

2.12 Publication des lauréats

Le jury informe les candidats figurant sur la liste restreinte et les invite à la cérémonie de remise des prix. Tous les autres responsables de projets reçoivent un bref retour écrit fondé sur l'évaluation des experts. Les responsables de projets sont informés de la décision du jury vers la fin septembre au plus tard.

Après la remise des prix, la FMH publiera des articles sur les projets primés dans le Bulletin des médecins suisses ainsi qu'un communiqué de presse sur la remise du Planetary Health Award. Les projets qui reçoivent le prix principal et les prix de reconnaissance seront mentionnés sur le site internet du projet santé planétaire. D'autres projets dignes d'être mentionnés peuvent également y figurer.

2.13 Évaluation finale

Suite à la remise des prix, la division Santé publique de la FMH vérifie le déroulement du processus et modifie le concept si nécessaire. S'il est nécessaire d'adapter la liste de critères cela se fait en collaboration avec le jury.